

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE FRANCAISE DE SERVICES MARITIMES EOLIENS EN MER

Dans le cadre des nouveaux appels d'offres éoliens en mer posés et flottants, **Armateurs de France**, en tant qu'organisation professionnelle des entreprises françaises de transport et de services maritimes, se mobilise pour faciliter l'accès de ses membres et de l'ensemble des acteurs maritimes français aux opportunités d'affaires qui en découlent.

France Energie Eolienne (FEE – 360 adhérents) et le **Syndicat des Energies Renouvelables** (SER – 450 adhérents), en ce qu'ils représentent les professionnels de la filière éolienne (terrestre et en mer) en France, se mobilisent pour accroître les volumes et le développement des projets éoliens en mer sur le territoire français, en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

Engagements du Pacte :

L'État confirme son engagement pour un déploiement ambitieux de l'éolien en mer au large des côtes françaises.

Pour cela, l'État s'engage notamment à :

1. Viser un volume minimal d'attribution d'appels d'offres de 2 GW/an pour l'éolien en mer dès 2025 ;
2. Dans cette dynamique, fixer l'objectif de 20 GW attribués en 2030 pour atteindre une capacité de 18GW en service en 2035 et de 40 GW en 2050 ;
3. Dans le cadre de l'élaboration de la PPE, réaliser des travaux de planification pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

De son côté, la filière s'engage à concevoir et réaliser des projets exemplaires du point de vue technologique, social et environnemental et maximisant les retombées sociales et économiques.

Pour cela, la filière s'engage notamment à :

1. Viser un quadruplement du nombre d'emplois de la filière pour occuper, d'ici 2035, au moins 20 000 emplois (directs et indirects) sur le territoire ;
2. Engager plus de 40 milliards d'euros d'investissements pour la réalisation des projets, au cours des 15 prochaines années ;
3. D'ici à 2035, atteindre un contenu local à hauteur de 50%, calculé sur l'ensemble des coûts du projet, au moment de sa mise en service, pour chacun des projets éoliens en mer ;
4. Mettre en œuvre des projets exemplaires en matière d'intégration à l'environnement, humain comme naturel, dans lesquels ils s'insèrent.

Pacte éolien en mer Etat / filière éolienne en mer, 14 mars 2022

En France, le pacte « éolien en mer » (signé le 14 mars 2022) et les outils de planification énergétique (PPE) et maritime (stratégie nationale mer et littoral) associés sont une **occasion unique de développer une filière industrielle robuste et pérenne, contribuant à l'économie bleue du pays et à sa souveraineté industrielle**. De même, dans l'esprit du « Fontenoy du maritime » et du rapport relatif à l'éolien en mer et aux services maritimes remis par Frédéric Moncany de Saint-Aignan (président du Cluster maritime français) à la Ministre de la mer en janvier 2022, les représentants de la filière visent un accroissement du contenu local tricolore sur l'ensemble de la chaîne de valeur, dont les services maritimes.

Avec 300 GW d'éolien en mer prévus d'être mis en service en Europe à l'horizon 2050 dont 40 GW en France, il est indispensable qu'une chaîne de sous-traitants locaux, compétents et

compétitifs, se structure pour atteindre les ambitions que s'est fixée la France. Par ailleurs, la création d'emplois locaux est un facteur facilitateur de l'adhésion locale.

Depuis le premier appel d'offres de l'éolien en mer en France, les acteurs économiques en régions et les industriels ont réalisé des efforts très importants pour implanter sur les territoires des hubs industriels et ainsi rejoindre la dynamique européenne de la filière. Il est également attendu des lauréats aux appels d'offres éoliens en mer et de leurs fournisseurs qu'ils fassent appel aux forces économiques françaises – en l'occurrence des services maritimes - pour soutenir l'émergence de nouveaux métiers, d'une nouvelle filière et de nouveaux emplois dans nos territoires. Il est également attendu que les acteurs des services maritimes proposent des solutions répondant aux exigences du marché de l'éolien en mer et s'engagent à fournir un haut niveau de compétitivité, de performance et de qualité en ligne avec l'industrie éolienne en mer.

La présente charte vise à engager, par l'action des représentants des deux filières, les opérateurs des champs à accompagner les acteurs des services maritimes français pour répondre aux enjeux :

1. techniques et/ou de qualité sous peine de disqualification
2. de compétitivité
3. de planning / délai de livraison
4. de respect des attentes contractuelles type marché offshore
5. de formation
6. de décarbonation et de maîtrise de l'impact environnemental des opérations maritimes en maintenant un niveau d'excellence en matière de sécurité

Pour ce faire, France Energie Eolienne, le Syndicat des Energies Renouvelables et Armateurs de France s'engagent, avec le concours de l'Etat pour ce qui le concerne, à porter des actions visant à :

INFORMER EN AMONT SUR LES OPPORTUNITES D'AFFAIRES ET GARANTIR UNE VISIBILITE SUR LE CALENDRIER DES PROJETS

• A l'initiative de FEE/SER et des porteurs de projet concernés, à l'attention des entreprises des services maritimes :

- Informer sur les calendriers prévisionnels des projets de la filière et échanger sur les actualisations de ces derniers, selon des intervalles à définir conjointement ;
- Informer sur les futurs appels d'offres / AMI relatifs à la construction, exploitation-maintenance des projets... et échanger sur les actualisations de ces derniers, selon des intervalles à définir conjointement ;
- Dans le même esprit, partager avec l'appui des porteurs de projets lauréats et les prestataires concernés, des exemples de bonnes pratiques et des retours sur expérience des services

maritimes français sur des projets éoliens en mer français (appels d'offres précédents) et européens le cas échéant ;

- Afin de donner une visibilité suffisante aux armateurs français, promouvoir des durées contractuelles, dans les contrats passés par les lauréats et les sous-traitants, compatibles avec le financement de nouveaux actifs (navires), permettant ainsi la structuration d'une filière française compétitive
- Favoriser par le biais d'une promotion de politiques HSE vertueuses, la prise en compte du retour d'expérience de l'ensemble des enjeux maritimes, des impacts environnementaux et sociétaux sur le territoire français et la ZEE.
- Promouvoir les engagements de cette charte auprès de la filière éolienne (dont les futurs porteurs de projets lauréats d'appels d'offres) et les inciter à co-signer le document.

- **A l'initiative d'Armateurs de France, à l'attention notamment des porteurs de projet éolien en mer :**

- Faire connaître l'offre française en matière de services maritimes, selon les outils / plateformes d'information (annuaires, fiches thématiques, journée d'information/ateliers...) mis à disposition par Armateurs de France, en amont des appels d'offres / AMI.
- Promouvoir la structuration d'une offre française compétitive, performante et de qualité sur le secteur des services maritimes liés à l'éolien en mer ;
- Soutenir et accompagner les travaux visant à donner de la visibilité au développement de l'éolien en mer, notamment les travaux de planification spatiale.

- **A l'initiative de toutes les parties (SER, FEE, Armateurs de France) :**

- Contribuer à l'organisation de journées consacrées aux opportunités d'affaires en amont des appels d'offres / AMI pouvant être diffusés sur des plateformes françaises (type CCI Business, cluster régional offshore), une/des présentations thématiques sur les prestations attendues dans le cadre du projet (exigences, standards, particularités opérationnelles, critères), avec l'appui d'Armateurs de France ;
- Faciliter et/ou organiser des initiatives de networking / B2B (type salon professionnel, séminaire, journées d'affaires) des filières professionnelles (éolien en mer, services maritimes, clusters régionaux offshore) et/ou des services de l'Etat.
- Mener à bien des échanges avec l'Etat et son administration (notamment le Ministère du Travail, le Secrétariat d'Etat chargé de la mer auprès de la Première Ministre, le Ministère de la Transition énergétique, le Ministère de la Transition écologique, SG Mer, Préfectures maritimes,) pour assurer la cohérence entre les politiques publiques menées sur l'énergie, le maritime et l'environnement (dont les sujets relatifs à la planification spatiale maritime), à un rythme régulier

SOUTENIR LA FILIERE FRANCAISE DES SERVICES MARITIMES DANS LA CONSTRUCTION D'UNE OFFRE COMPETITIVE ET FLEXIBLE

- **A l'initiative de toutes les parties (SER, FEE, Armateurs de France) :**

- Aider à identifier les manques de moyens nautiques, de compétences et savoir-faire sur la chaîne de valeur française et soutenir, dans la mesure du possible, des actions de renforcement de la chaîne de valeur française, éventuellement avec l'appui des services de l'Etat compétents ;

- Encourager les armateurs français et leur écosystème à se projeter à l'export en favorisant la mise en œuvre de partenariats européens et internationaux le cas échéant ; Œuvrer à l'adaptation et à la clarification du droit du travail en mer et de la fiscalité, appliqué aux projets éoliens en mer, dans un objectif de compétitivité et d'attractivité de l'offre française ;
- Participer au développement d'une offre française de prestations complémentaires aux services maritimes (ex : hélitreuillage, drones...), en communiquant à Armateurs de France et via les porteurs de projets lauréats, les besoins opérationnels du projet, et du marché français le cas échéant ;
- Mener à bien des échanges concernant les sujets régaliens (droit du travail, fiscalité - dont le droit douanier -, formation) susceptibles de contribuer positivement à l'essor d'une offre française de services maritimes compétitive et pérenne.
- Accompagner (à l'appui du partage des besoins et des retours sur expérience) les acteurs de la filière éolienne en mer et des services maritimes dans le développement d'une offre de formation des personnels (maintenance notamment), en lien avec les centres de formation compétents.

Mise en œuvre et suivi de la mise en œuvre de la charte

Les trois associations s'appuieront sur leurs membres et les acteurs de la filière de l'éolien en mer et les armateurs d'une manière générale, pour mettre en œuvre des actions définies dans la présente charte dans le cadre de leurs activités.

Un comité de suivi, composé de représentants et de membres des trois associations, se réunira au moins une fois par an. Il définira le programme annuel de mise en œuvre de la charte et les actions à entreprendre, et coordonnera le suivi concret de ces engagements.

Le lauréat d'un appel d'offres éolien en mer sera, à partir de la date de signature de la présente charte, **systématiquement invité par les trois associations à co-signer la présente charte et ses engagements**, et à la partager à ses partenaires une fois ceux-ci identifiés.

Lille, le 8 novembre 2022

Jean-Emmanuel SAUVÉE

Anne-Catherine de TOURTIER

Jules NYSSÉN

**Président d'Armateurs de
France**

**Présidente de France
Energie Eolienne**

**Président du Syndicat des
Energies Renouvelables**

En présence de :

Hervé BERVILLE

**Secrétaire d'Etat auprès de
la Première Ministre, chargé
de la Mer**